

Plan de Protection Covid-19 YoYo Mobile



Mise à jour du 15 MAI



Unions Chrétiennes de Genève

VILLA
YOYO

Table des matières

Concept de protection pour assurer un accueil limité à la YoYo Mobile	3
I. Principes de base de l'accueil.....	5
II. YoYo Mobile	7
a. Contexte de l'activité.....	7
b. Organisation	8
c. Mesures et ajustements pour réduire les risques : fiche action et d'autocontrôle	12
III. Plan de crise et protocole en cas de détection de symptômes de Covid-19	14

Ce plan de protection est amené à évoluer en fonction des recommandations de l'OFSP.

Concept de protection pour assurer un accueil limité avec la YoYo Mobile

Ce plan respecte les consignes données par le PPSP (canton) le 29.04.2020 et les recommandations de l'OFSP.

Plan de réouverture en accès limité des Villas YoYo et de la YoYo Mobile avec respect des mesures sanitaires.

En prévision d'une sortie de crise de la pandémie de Covid-19, d'une reprise du travail pour les familles, la possibilité d'accueillir des enfants, les Villas YoYo ont établi un plan sanitaire intégrant les mesures édictées par les autorités et basé sur plusieurs documents :

- *Plan de protection sous Covid-19 : modèle pour les entreprises, présentation générale* – SECO – 30.04.2020
- *Plan de protection pour assurer l'accueil en milieu préscolaire durant phase de transition 1 Covid-19* – Consignes SSEJ-PPSP - 22.04.2020
- *Plan de protection pour assurer l'accueil à l'école primaire durant la phase de transition Covid-19* – SSEJ – 29.04.2020
- *Directive d'accueil des enfants dans le cadre de la réouverture progressive des structures d'accueil de la petite enfance (Covid 19)* – DGOEJ-SASAJ-IPE.01 – 24.04.2020
- *Accueil de service minimum organisé durant les vacances de Pâques* - FASe- conditions cadre – 02.04.2020
- *Plan de protection pour assurer l'accueil à la journée continue (parascolaire) durant la phase de transition 1 Covid-19* – SSEJ-F605/0520 – 04.05.2020
- *Plan de protection pour l'ouverture progressive des offres de promotion de l'enfance et de la jeunesse et d'animation socioculturelle enfance et jeunesse, Covid-19, DOJ/AFAJ* – 07.05.2020

Contexte

Les Villas YoYo du Canton de Genève proposent un accueil libre pour enfants de 4 à 12 ans, à Versoix, Onex, Europe Charmilles ainsi qu'une « YoYo Mobile » (ludothèque ambulante) qui intervient régulièrement auprès d'enfants des différents centres d'hébergement collectif (CHC) de l'Hospice général : Anières, Presinge et Bois de Bay à Satigny.

Pour donner suite à l'annonce de réouverture des écoles du Canton, les Villas YoYo proposent une réouverture et adaptent leur fonctionnement habituel.

- Sur base d'inscription uniquement.
- Par tranche d'âges distinctes (4-9 ans et 10 – 12 ans) ce qui permet un encadrement dans le respect des recommandations de l'OFSP.
- En limitant le nombre d'enfants en fonction de la configuration des espaces (de X m²)
- En adaptant l'encadrement au nombre d'enfants (équipes réduites)
- Dans le respect des gestes de protection

Pourquoi une réouverture ?

- Rompre avec l'isolement dû au confinement.
- Reconstruire la socialisation.
- Permettre aux enfants de se défouler dans le cadre d'activités physiques surveillées.
- Offrir un espace de créativité avec matériel et dispositif sécurisé.
- Proposer un service de soutien scolaire pour les enfants qui n'ont pas pu suivre le travail scolaire à la maison.
- Palier à la suppression des activités physiques, de rythmique et artistiques à l'école.

La réouverture de nos Villas YoYo ne pourra s'envisager qu'avec l'accord et l'approbation de nos partenaires. Le concept de base est ensuite adapté à chaque structure, selon sa configuration.

Les Villas YoYo souhaitent répondre aux besoins des enfants prioritairement plutôt que de répondre à un besoin de garderie.

I. Principes de base de l'accueil

- Sur base d'inscription préalable uniquement. Selon le nombre d'inscription la Villa YoYo se réserve le droit d'appliquer un plan de rotation.
- Les enfants malades et présentant des symptômes de maladie ne seront pas acceptés.
- Selon l'âge de l'enfant, des groupes seront organisés.
- Les activités ne pourront s'organiser que dans le périmètre de la structure – les activités extérieures, uniquement si elles permettent de contenir le groupe à 5 enfants, seront proposées selon l'environnement et le contexte des lieux.
- Les interventions seront organisées pour permettre l'accueil des enfants et des animateurs dans le respect des règles de conduite et d'hygiène.
- Une formation sera donnée aux encadrants pour la mise en œuvre de ces recommandations. Ils seront régulièrement informés des adaptations éventuelles du concept.
- Les équipes seront limitées et régulières pour éviter le plus possible le nombre d'adultes présents sur les lieux d'accueil des enfants et les changements d'équipe.
- Dans la première phase, seuls les collaborateurs UCG, les employés sous contrat EdS et les stagiaires en formation ASE interviennent.

Recommandations pour les animateurs encadrants

- Garder ses distances avec ses collègues et avec les enfants (2 mètres), dès que ceux-ci sont en âge de l'appliquer (10 ans)
- Se laver plusieurs fois les mains sur le temps de l'activité avec du savon pendant 20 secondes minimum, le séchage s'effectue avec du papier.
- Chaque lieu sera en possession de solution hydroalcoolique.
- Renoncer aux poignées de mains et ne pas s'embrasser.
- Eviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Tousser et éternuer dans le creux du coude en l'absence de mouchoir en papier. Après usage, jeter les mouchoirs en papier dans une poubelle avec couvercle et se laver soigneusement les mains
- Le port du masque et des gants n'est pas recommandé. Le port du masque sera laissé à l'appréciation du collaborateur qui, s'il en fait le choix recevra une information quant à son application et utilisation. Il ne devra pas négliger les autres gestes de protection.
- Le personnel vulnérable est invité à rester chez lui et ne pourra prendre part aux activités, ainsi que tous les collaborateurs qui présentent des symptômes (toux, maux de gorge avec ou sans fièvre, douleurs musculaires...) devront se mettre en auto-quarantaine.
- Les collaborateurs vulnérables seront invités à informer les UCG de leur situation par une déclaration personnelle. Nous respecterons la confidentialité.

Recommandations concernant les enfants :

- Les gestes de protection sont rappelés autant que possible aux enfants.
- Les enfants se lavent les mains à l'arrivée et au départ. Ils se lavent les mains à la fin d'une activité, avant et après le goûter.
- Le savon est privilégié au gel hydroalcoolique qui sera réservé aux situations où il n'y a pas de point d'eau accessible.
- La distance physique de deux mètres entre les enfants de 4 à 9 ans n'est pas appliquée, elle est recommandée pour les enfants de 10 à 12 ans (selon leur capacité à appliquer cette distanciation physique) autant que possible (à évaluer après la phase 1 appliquée jusqu'au 8 juin).
- Tousser et éternuer dans le creux du coude en l'absence de mouchoir en papier. Après usage, jeter les mouchoirs en papier dans une poubelle avec couvercle et se laver soigneusement les mains.
- Les enfants qui ont des symptômes de fièvre et toux ne participent aux activités
- Sauf exception, les parents n'accompagnent pas les enfants.

Les soins et la santé

- L'organisation du suivi de la santé et des soins fait l'objet des protocoles définis et communiqués.
- L'organisation est attentive à la disposition et à l'utilisation des équipements préconisés par les autorités.

Les locaux et le matériel

- Les surfaces et le matériel d'animation sont désinfectés avec des produits détergents pour surfaces aussi souvent que nécessaire et en fin/début de journée.
- Les linges à usage collectifs seront enlevés et remplacés par du papier.
- Les poubelles doivent être munies de couvercles.
- Les locaux seront aérés régulièrement, si l'activité se déroule à l'intérieur.
- Les règles d'hygiène et de distanciation physique de l'OFSP sont affichées.

Les goûters

- Les goûters sont préparés par les animateurs uniquement, avec les précautions nécessaires ; port de gants, nettoyage des surfaces avant et après la préparation.
 - o Préparation = nettoyer et couper des fruits et légumes, couper du pain. Pas de transformation d'aliments.
- S'ils sont composés de fruits ou de légumes, ils seront soigneusement lavés.
- La vaisselle est distinctement attribuée à chaque enfant pour éviter les contaminations.
- Dans le cas où cela est possible, l'usage des assiettes et couverts est à éviter, privilégiant la distribution des goûters simples (pain et chocolat, un fruit, un légume, quelques biscuits)

II. YoYo Mobile

Analyse des risques et adaptations

L'analyse est faite au regard des mesures d'hygiène usuelles et des restrictions sanitaires préconisées dans le cadre du Covid-19. Pour chaque domaine, selon l'évaluation des risques ci-dessous, une fiche action et d'autocontrôle pourra être élaborée.

a. Contexte de l'activité

Organisation : Unions Chrétiennes de Genève – YoYo Mobile

Type d'activité : accueil de loisirs encadrés d'enfants de 4 à 12 ans

Lieu d'activité :

- Centres d'Hébergement Collectif (CHC) de l'Hospice Général :

* Anières,

* Presinge,

* Bois de bay, Satigny

Tél. 079.432.60.11 / 079.748.94.09

Participants

Enfants de 4 à 12 ans provenant de la structure.

Capacité d'encadrement de 20 enfants en moyenne quotidienne.

Comme chaque Villa YoYo, la YoYo Mobile procédera à l'enregistrement d'une fiche de renseignements par enfant.

Autorisations

La réouverture sera conditionnée à l'autorisation des différentes institutions.

Equipe d'encadrement

L'équipe est composée d'une responsable adjointe, Jenny DAWSON – d'une Assistante socio-éducative et de moniteurs.

L'équipe est en outre composée d'étudiants en maturité spécialisée en travail social, plusieurs moniteurs stagiaires (activité de réinsertion en formation)

Dans le cadre de la reprise, l'équipe sera composée de 4 personnes :

La responsable adjointe ;

Une Assistante Socio-éducative ;

Un moniteur stagiaire en formation ;

Un étudiant maturité spécialisée en travail social

Nous maintiendrons le même animateur pour le même groupe d'enfants durant la durée de l'accueil.

Procédures sanitaires

La gestion sanitaire de la pandémie du COVID-19 du Canton s'appuie sur un dispositif à trois volets - CoviCall, CoviCheck et CoviCare. Les personnes concernées (familles, enfants et collaborateurs) seront systématiquement orientées vers la ligne verte du CoviCall : **0800 909 400**.

<https://www.ge.ch/document/covid-19-covicall-covicheck-covicare-dispositif-genevois-contact-suivi-patients-presentant-infection-au-sras-cov-2>

Corona-Helpline de HEKS/EPER, disponible en 10 langues

Téléphone : 0800 266 785

Albanais/shqip, Arabe/عربي, Portugais/português, Bosniaque-serbe-croate/bosanski-srpski-hrvatski, Persan/dari – داری / فارسی, Kurde/kurdî, Espagnol/español, Tamoul/தமிழ், Tigrinya/ትግርኛ, Turque/türkçe

Dispositif existant en cas de situation de crise

De nombreux protocoles d'encadrement sont disponibles à la YoYo Mobile

- Premier secours
- Situation de faits potentiellement grave (abus, harcèlement...)
- Plan canicule

La responsable est formée aux gestes de premiers secours auprès des enfants.

Les protocoles qui le requièrent seront adaptés à la situation (accident- blessure- maladie – préparation des gouters - sorties)

Un protocole pour le nettoyage et la désinfection des lieux et des surfaces est mis en place et communiqué au personnel en charge du nettoyage.

b. Organisation

Arrivée, départ

Les enfants doivent être annoncés préalablement et inscrits de préférence.

Un nombre limité d'enfant sera accepté selon les âges (4-9 ans et 10 à 12 ans). Selon les inscriptions une rotation entre les enfants sera organisée.

Une fiche d'inscription est impérativement complétée pour chaque enfant (mise à jour)

- Nom et prénom de l'enfant
- Coordonnées complètes et vérifiées (numéro d'urgence...) d'un parent ou du référent du CHC
- 3 contacts seront demandés, au minimum 2
- Date de naissance de l'enfant
- Etat de santé de l'enfants, allergies

Les arrivées et sorties ne pourront se faire de manière libre.

Les arrivées se font à l'heure précise pour permettre l'organisation des rotations d'activités. Selon les effectifs inscrits, elles seront échelonnées.

Un marquage au sol est organisé à l'extérieur pour éviter les regroupements devant les stands d'activités.

Les parents ne sont pas admis dans le périmètre des activités.

Tout départ de l'activité est définitif.

Les enfants ne pourront quitter l'activité qu'avec l'accord des parents, selon le contexte.

Un fichier de fréquentation quotidien sera tenu et mis à disposition à la demande des autorités.

Un colloque quotidien est organisé avec l'équipe pour permettre l'ajustement des mesures et l'adaptation si nécessaire.

Echanges avec les familles ou responsables, ou référents institutionnels

Les familles seront averties des procédures d'inscriptions par le biais de leur institution (Travailleurs sociaux, assistantes sociales, référents des familles)

- Affichage dans les locaux avec les informations concernant l'accueil envisagé.

Les inscriptions se feront par mail par l'intermédiaires des référents de l'institution. Les familles recevront les consignes d'encadrement avant l'inscription et devront les accepter par le biais de leur institution et par voie d'affichage selon les contextes.

La YoYo Mobile se réserve le droit de ne plus accueillir un enfant dont le comportement n'est pas adapté aux circonstances.

Vie quotidienne

1. Horaires :

Les horaires seront habituels sous réserve de l'évolution de la pandémie et des nouvelles directives cantonales ou de l'OFSP.

- De 10h00 à 13h30
ou
- De 13h30 à 17h00

2. Effectifs :

Selon la configuration de l'emplacement, le plan de réouverture propose durant la phase I, l'accueil de 2 groupes de 5 enfants de 4 à 9 ans. Eventuellement selon les inscriptions, un groupe de 4 enfants de 10 à 12 ans pourrait remplacer un groupe de petits.

Selon l'évolution de la pandémie et la communication de nouvelles directives fédérales ou cantonales, l'augmentation se fera de manière graduelle.

3. Activités

- À l'intérieur

Rotation d'activités de 45min - 1hr par salle par groupe d'enfants.

Désinfection après usage de chaque salle.

Elaboration d'un programme d'activités précises avec une sélection des jeux et bricolages.

Les jeux de société ne seront pas en libre accès.

Favoriser l'aide aux devoirs / accompagnement scolaire dans une salle dédiée.

Pour les activités à l'intérieur des locaux, un plan de rotation sera présenté pour permettre aux enfants de profiter de plusieurs activités pendant le temps d'accueil. Un même moniteur suivra un groupe d'enfants et restera avec celui-ci durant le temps de l'accueil.

Après chaque rotation, les locaux, ainsi que le matériel utilisé, seront désinfectés pour accueillir le prochain groupe d'enfants.

Utilisation d'une pièce ou de la terrasse comme salle « neutre » où un groupe à la fois pourra attendre lors de la rotation de salles.

Les portes des salles devront rester ouvertes.

- A l'extérieur

Les activités à l'extérieur des locaux seront favorisées pour autant que le nombre d'enfants puisse être contenu ; jardinage, rallye, circuit, activité pour se dépenser.

- Les activités seront organisées dans le respect des mesures d'hygiène et de conduite avec les autres usagers de l'espace public.
- L'usage des transports publics est interdit.

Gouters

- Les goûters ne sont pas préparés par les enfants.

S'ils sont composés de fruits ou de légumes, ils seront soigneusement lavés par les animateurs. Les gobelets sont momentanément ignorés au profit de boissons individuelles.

Locaux

A définir avec les responsables de chaque centre.

Soins et santé

Un protocole de soins « bobologie » est déjà existant, il sera adapté à la circonstance (port de gants à usage unique, utilisation de produits désinfectants et procédures)

Les personnes portant des blessures seront invitées à les protéger.

Si durant les heures d'activités un des responsables de la YoYo Mobile constate des symptômes chez un enfant (toux, maux de gorge, avec ou sans fièvre, douleurs musculaires) un masque lui sera fourni. Les parents seront invités à venir chercher l'enfant au plus vite et dans l'intervalle il sera placé dans une pièce séparée des autres enfants (voir protocole en cas d'apparition de symptômes durant l'activité annexé).

Equipes d'encadrants

Le port de masque n'est pas recommandé pour les adultes. Si certains collaborateurs souhaitent le porter, ils recevront une information quant à son application et utilisation. Il ne devra pas faire négliger les autres gestes de protection.

Les adultes devront tenir leur distance entre eux aussi, autant que possible, avec les enfants.

Les collaborateurs seront régulièrement instruits sur les mesures d'hygiène, de protection et la sécurité dans le contact avec les enfants, ainsi que sur les dernières directives fédérales et/ou cantonales.

Les effets personnels sont rangés dans une boîte fermée qui restera dans le véhicule.

Les collaborateurs malades ne seront pas autorisés à travailler et seront renvoyés immédiatement chez eux. Les équipes seront adaptées selon les effectifs d'enfants inscrits (équipe réduite).

Hygiène personnelle et collective

- Lavage des mains à l'arrivée et après chaque activité ainsi qu'avant et après le goûter pour les enfants comme les encadrants.
- Nettoyage régulier des poignées de porte, des interrupteurs, des rampes d'escalier et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes.
- Les poubelles seront vidées à chaque intervention en évitant de comprimer les sacs de déchets.
- Mise à disposition en permanence des distributeurs de savon et des serviettes jetables et s'assurer qu'ils soient disponibles en suffisance.
- Des masques de protection seront à disposition en réserve pour les suspicions de cas de Covid-19 et les situations où la distance physique ne peut être maintenue (bobologie...)
- Mise à disposition de gel désinfectant (pour les mains)
- Nettoyage systématique des WC après usage, particulièrement les adultes.
- Le port des gants reste dans son utilisation habituelle pour le nettoyage, la cuisine (vaisselle) et les soins aux enfants (bobologie)
- Les règles concernant l'hygiène, adaptées aux enfants, sont affichées visiblement.

Synthèse

Le plan de reprise permet de répondre à l'urgence d'encadrement des enfants :

- Il tient compte des mesures imposées par l'OFSP et des directives cantonales
- Il permet d'envisager une ouverture avec un accès limité et contrôlé ;
- Il permet le traçage des enfants avec l'enregistrement de la fréquentation ;
- Il limite le nombre d'adultes au sein de la YoYo Mobile et respecte la volonté de maintenir un encadrant pour un même groupe d'enfants.
- Il est adaptable et modulable selon l'évolution de la pandémie et la communication de nouvelles directives.

Risques :

- Fortes fréquentation et incapacité à contenir les enfants
- Ne s'agissant plus d'un accueil libre, les enfants risquent de vouloir revenir « comme avant », créant des frustrations et des incompréhensions, des attroupements.
- Pour y remédier, selon la situation à la réouverture, nous envisageons une organisation comme le traçage au sol, médiation avec les enfants, les « grands » et les familles.
- Dans les locaux cloisonnés, nous ne prenons pas le risque de laisser entrer dans un premier temps plus de 10 enfants et 5 animateurs. Ceci nous permet aussi d'analyser le fonctionnement exceptionnel qui est proposé. Les fiches action et autoévaluation seront activées.

C'est pourquoi nous souhaitons communiquer le mieux possible avec les familles, les différents intervenants sociaux et leur faire prendre conscience du fonctionnement inhabituel et exceptionnel.

c. Mesures et ajustements pour réduire les risques : fiche action et d'autocontrôle

Le projet et l'organisation de la YoYo Mobile seront adaptés afin de pouvoir offrir des activités de qualité en garantissant un accueil conforme aux mesures préconisées par les autorités au moment de l'activité. Les encadrants, les participants et leurs parents sont informés des mesures mises en œuvre et à respecter.

En fonction des différents risques identifiés, chaque structure développe ses propres fiches action et d'autocontrôle en fonction des mesures retenues. Chaque fiche action et d'autocontrôle permet aux équipes sur le terrain d'être informées des mesures concrètes à prendre et de vérifier qu'elles sont bien appliquées.

Modèle de fiche action et d'autocontrôle

Fiche action et d'autocontrôle des conditions d'accueil dans le cadre d'activités de loisirs encadrées pour les enfants et jeunes (centres aérés et camps) dans le contexte du COVID-19.

Certaines mesures sont à mettre en œuvre de façon récurrente, dans ce cas, la fiche action et d'autocontrôle sera utilisée à chaque fois (ex : marquage au sol permanent versus nettoyage plusieurs fois par jour).

On ne peut pas contrôler milles mesures une fois, mais on peut contrôler une mesure mille fois.

Domaine : Arrivée, départ

Mesures et ajustements pour réduire les risques :	Check
Accueil à l'extérieur du lieu d'activité	
Marquage au sol des distances pour l'attente	
Lavage ou désinfection des mains à l'entrée	
Installation des affaires personnelles dans un lieu ad hoc	
...	

Date, nom et qualité de la personne ayant effectué l'autocontrôle :

Fiche action et d'autocontrôle des conditions d'accueil dans le cadre d'activités de loisirs encadrées pour les enfants et jeunes (centres aérés et camps) dans le contexte du COVID-19.

III. Plan de crise et protocole en cas de détection de symptômes de Covid-19

1. Protocole en cas de Covid-19

Si lors d'une activité un enfant ou un collaborateur présente notamment des symptômes tels que :

- Toux
- Maux de gorge
- Douleurs musculaires
- Difficulté respiratoire et essoufflement
- Avec ou sans fièvre

La personne est isolée dans une pièce seule et un masque de protection lui est donné.

Dans le cas d'un enfant :

- Les parents ou les personnes responsables sont immédiatement avertis et priés de venir chercher l'enfant le plus rapidement possible.
- Il sera conseillé à la famille de prendre contact avec son médecin ou pédiatre, le cas échéant avec la ligne verte du CoviCall 0800 909 400.
- Si le cas est avéré positif, l'enfant ne reviendra pas à la YoYo Mobile avant la disparition complète des symptômes et dans un délai d'au moins 10 jours, dont au moins 2 jours sans symptômes.
- Si le dépistage n'a pas été possible, l'auto-quarantaine sera demandée et l'enfant devra attendre un délai de 10 jours avant le retour à la YoYo Mobile, dont au moins 2 jours sans symptômes.

Dans le cas d'un collaborateur :

- Un masque de protection lui sera donné le cas échéant.
- Il sera prié de rentrer chez lui et de contacter son médecin ou la ligne verte du **CoviCall au 0800 909 400.**

Selon le même principe cité plus haut, l'auto-quarantaine pour une période de 10 jours sera requise, - dont au moins 2 jours sans symptômes.

Dans tous les cas, si des difficultés respiratoires ou l'état général est péjoré, il faut contacter le 144 et suivre les recommandations du service en question.

Les services du médecin cantonal et de l'autorité de surveillance seront automatiquement avertis de la situation (en cas de dépistage avéré).

Sauf avis contraire du médecin cantonal et/ou des autorités communales, la YoYo Mobile pourra poursuivre ses interventions.

Références :

- Plan de protection sous Covid-19 : modèle pour les entreprises, présentation générale – SECO – 30.04.2020
- Consignes SSEJ-PPSP, Plan de protection pour assurer l'accueil en milieu préscolaire durant phase de transition 1 Covid-19 – 22.04.2020
- Plan de protection pour assurer l'accueil à l'école primaire durant la phase de transition Covid-19 – SSEJ – 29.04.2020
- Directive d'accueil des enfants dans le cadre de la réouverture progressive des structures d'accueil de la petite enfance (Covid 19) – DGOEJ-SASAJ-IPE.01 – 24.04.2020
- Plan de protection pour assurer l'accueil à la journée continue (parascolaire) durant la phase de transition 1 Covid-19 – SSEJ-F605/0520 – 04.05.2020
- Exemples d'analyse des risques et mesures proposées dans le cadre de l'accueil des enfants à l'école obligatoire : <https://www.ge.ch/document/20611/telecharger> pp. 5-6, 13-14